

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE  
SALLE DE GRANDANGOULEME A L'OPH DE  
L'ANGOUMOIS

DGS - Communication  
N° 2021-D-174

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

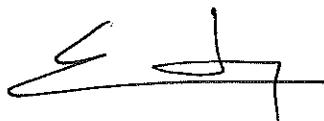
**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du Conseil de GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois, situé 42 rue Charles Duroselle à ANGOULEME, pour l'organisation de réunions les mardi 12 octobre 2021 et mardi 14 décembre 2021 de 9h00 à 12h.

**Article 2** – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 7 JUIL. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le – 7 JUIL. 2021  
Publié ou notifié,  
Le – 7 JUIL. 2021